

## Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : ..... 24/04/2026

Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>26</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N°2026-04-47

### Election des membres du Conseil portuaire de Le Grau du Roi

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. POPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Absente excusée :** Mme BONFIGLIO Guylène.

**Secrétaire de séance :** M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Préfet de Région en date du 30 décembre 2016 concernant le transfert du port de pêche de Le Grau du Roi,
- Vu la délibération n°2020-09-110 du Conseil communautaire du 24 septembre 2020 relative à l'« élection de représentants pour le Conseil portuaire du Port de pêche de Le Grau du Roi »,
- Vu le courrier en date du 5 octobre 2022 adressé par la Région Occitanie sollicitant la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil portuaire pour le Port de pêche de Le Grau du Roi.

Par arrêté du Préfet de Région en date du 30 décembre 2016, le Port de pêche de Le Grau du Roi a été transféré en toute propriété à la Région Occitanie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans les conditions prévues par la loi NOTRe.

Depuis ce changement d'autorité portuaire, le Conseil portuaire est composé, conformément à l'article L5314-12 du code des transports, de représentants des milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que des collectivités territoriales et leurs groupements où sont situées les principales installations portuaires.

La Communauté de communes Terre de Camargue est ainsi représentée dans cette instance par un membre titulaire et un membre suppléant.

À la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient dès lors de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil portuaire du Port de pêche de Le Grau du Roi.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

Il présente ensuite la candidature de Monsieur Alain MARTI pour occuper le siège de titulaire et la candidature de Monsieur Cédric BONATO, pour occuper le siège de suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'élire M. Alain MARTI comme représentant titulaire pour siéger au sein du conseil portuaire du Port de pêche de Le Grau du Roi ;
- D'élire M. Cédric BONATO comme représentant suppléant au sein du conseil portuaire du Port de pêche de Le Grau du Roi ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.